

# REGLEMENT ARC 13 2022

**RAPPEL : Les archers ayant déjà participé à un tir qualificatif peuvent participer mais ne seront pas classés**  
**Participation découverte possible pour les adultes dans la première année de licence (pas de classement)**

Cette manifestation s'étale sur cinq étapes qui se dérouleront

**Tir NATURE le samedi 26 mars à GARDANNE (organisé par les archers de la Reine Jeanne)**

**Tir RUN ARCHERY le samedi 30 avril à PELISSANNE**

**Tir 3D le samedi 14 mai à GEMENOS**

**Tir CAMPAGNE le samedi 04 juin à GARDANNE (organisé par les archers de la Reine Jeanne)**

**Tir TAE le samedi 25 juin à MARTIGUES**

**Les catégories :** Sont reconnues pour l'ARC13 : **POUSSINS, BENJAMINS, MINIMES, CADETS, JUNIORS** dans chaque catégorie : masculin, féminin, classique sans viseur, classique avec viseur, poulies sans viseur, poulies avec viseur **(Préciser clairement en toute lettre la catégorie à l'inscription ; ex : poussin féminin sans viseur)**

**Tir NATURE** Un parcours sur cibles blasons animaliers. L'organisateur pourra au besoin constituer une ou deux boucles. Le nombre de cibles installées pour l'Arc 13 doit permettre de faire circuler des pelotons de 6 archers au maximum. La représentation des catégories de cibles doit se rapprocher de 1/6 de birdy, 2/6 de petit, 2/6 de moyen et 1/6 de grand. Soit pour 6 cibles : 1 birdy, 2 petits, 2 moyens et 1 grand.

Les archers tirent les deux flèches du même piquet. Baguer les flèches, 1<sup>ère</sup> flèche 20/15, 2<sup>ème</sup> 15/10

Distance de tir maximum : Pour les poussins : 15m du piquet blanc. Pour les benjamins et les minimales : 20 m du piquet bleu. Pour les Cadets : 25 m du piquet rouge

## **Tir RUN ARCHERY**

L'épreuve consiste à une succession de séquences de courses à pied et de tir à l'arc.

Pendant les séquences de course à pied, l'arc est tenu à la main.

Les flèches sont déposées soit à l'entrée de la zone de tir soit sur le pas de tir prédéfini pour chaque athlète. Chaque archer doit disposer au minimum de **NEUF FLECHES (chaque archer ayant sa cible les flèches peuvent être différentes (plumes, encoches).)**

Les accessoires de l'arc ne doivent pas dépasser 10 cm de l'arc.  
L'athlète doit porter des chaussures adaptées à la course à pied.

Les buttes sont munies de 3 blasons de 24 cm de diamètre et disposées du pas de tir à :

- 10 m pour toutes les catégories (poussins, benjamins, minimales, cadets, juniors).

### **Format de l'épreuve :**

L'épreuve de l'Arc 13-Run Archery se déroule selon les séquences suivantes :

- Séquence 1 : Course à pied (avec l'arc) sur une boucle de 250 m environ;
- Séquence 2 : **Tir à l'arc – debout** sur 3 cibles par butte - 3 flèches au maximum ;
- Séquence 3 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- Séquence 4 : Course à pied (avec l'arc) sur une boucle de 250 m environ;
- Séquence 5 : **Tir à l'arc – genou à terre** sur 3 cibles par butte - 3 flèches au maximum ;
- Séquence 6 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- Séquence 7 : Course à pied (avec l'arc) sur une boucle de 250 m environ;
- Séquence 8 : **Tir à l'arc – debout** sur 3 cibles par butte - 3 flèches au maximum ;
- Séquence 9 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- Séquence 10 : course jusqu'à la ligne d'arrivée.

Chaque tir manqué, implique un tour de course à pied sur la boucle de pénalité de 40 m environ située à la sortie de l'espace de tir.

Le classement s'effectue au temps d'exécution des 10 séquences.

**TIR 3D** Un parcours sur cibles 3D. L'organisateur pourra au besoin constituer une ou deux boucles. Le nombre de cibles installées pour l'Arc 13 doit permettre de faire circuler des pelotons de 5 à 6 archers.

Les archers tirent les deux flèches du même piquet.

Distance de tir maximum : Pour les poussins : 15m du piquet blanc. Pour les benjamins et les minimes : 20 m du piquet bleu. Pour les Cadets : 25 m du piquet rouge.

**Tir CAMPAGNE** Le tir se déroule sur un parcours avec la moitié des cibles en distances connues et l'autre moitié en distances inconnues. Le nombre de cibles installées pour l'Arc 13 doit permettre de faire circuler des pelotons de 4 à 6 archers. La représentation des catégories de cibles doit se rapprocher de 1/4 de 20 cm, 1/4 de 40cm, 1/4 de 60cm et 1/4 de 80cm.

Les archers tirent les trois flèches du même piquet.

Distance de tir maximum : Pour les poussins : 15 m du piquet blanc Pour les benjamins, minimes (viseur et sans viseur) : 20 m du piquet bleu. Pour les cadets : 25m du piquet rouge

**Tir TAE** Le tir se déroule sur 2 séries de 6 volées de 3 flèches

Distances de tir : Pour les cadets : 30m sur blason de 122 cm. Pour les benjamins et minimes : 20m sur blason de 122cm. Pour les poussins : 15m sur blason de 122cm.

**CLASSEMENT:** Un classement sera établi a posteriori pour chaque étape et servira pour le classement final.

Principe du classement pour chaque manche: 1er 40 points, 2ème 35 points, 3ème 34 points etc ... L'archer qui aura le plus de points à la fin des cinq étapes sera déclaré « VAINQUEUR ARC 13 » dans sa catégorie pour l'année 2015. Pour prétendre au titre de VAINQUEUR ARC 13 il faut avoir participé à au moins trois étapes dans la même catégorie. En cas de changement de catégorie les points ne seront pas cumulés.

**Généralités** : Pour les disciplines de parcours, les pelotons étant uniquement constitués d'enfants, il est impératif de leur adjoindre un adulte qui veillera au bon déroulement de la journée. L'organisateur devra donc veiller à ce que chaque peloton soit bien accompagné soit par un membre de l'organisation, soit par un responsable ou représentant de club ou parent bénévole. Le club organisateur aura en charge la distribution d'un goûter à chaque participant. Le club organisateur remettra à chaque archer un souvenir attestant de sa participation. Les résultats de chaque manche seront envoyés au responsable de la commission jeune qui établira le classement de chaque étape ainsi que le classement général. A la fin des cinq étapes le département récompensera le vainqueur de chaque catégorie. Les clubs organisateurs recevront une subvention de 200 euros pour l'aide à l'organisation. Le prix des inscriptions par étape est fixé à 5 euros.

Note complémentaire : La présence d'arbitre n'est pas obligatoire mais cependant recommandé, il encadrera sur ces étapes les « graines d'arbitre » qui sont des jeunes intéressés par l'arbitrage. Les arbitres participant le font alors bénévolement ; merci de signaler alors leurs noms au comité afin qu'ils soient remerciés comme il se doit en fin de saison.

RAPPEL : Le but de l'ARC13 est de faire découvrir les différentes disciplines du tir à l'arc aux jeunes archers. Le classement de l'ARC 13 est réservée aux archers débutants et aux archers n'ayant pas encore participé à des compétitions sélectives pour un championnat de France. **Les archers ayant déjà participé à un tir qualificatif peuvent participer mais ne seront pas classés. Nous comptons sur les responsables de club pour signaler ces archers aux organisateurs.** Nous espérons que les archers viendront nombreux et avec plaisir. Bons tirs à tous.

Le Comité Départemental des Bouches du Rhône de tir à l'arc